

Vendredi 14 mars 2014



PRIÈRE

DIX HEURES

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. EWASKO

(N° 206) — *Loi sur la prévention de la cyberintimidation/The Cyberbullying Prevention Act*

M. SCHULER

(N° 211) — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille (vérification du registre concernant les mauvais traitements — droits non exigibles à l'égard des bénévoles)/The Child and Family Services Amendment Act (No Fee for Registry Checks Respecting Volunteers)*

PÉTITIONS

M^{me} MITCHELSON

M^{me} STEFANSON

M. FRIESEN

M. EWASKO

M. MARTIN

M. EICHLER

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

REPRISE DU DÉBAT (SIXIÈME JOUR)

Motion de M^{me} la *ministre* HOWARD

Que l'Assemblée approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Motion d'amendement de M. PALLISTER

Que la motion soit amendée par substitution, au passage qui vient après « l'Assemblée », de ce qui suit :

déplore qu'en présentant le présent budget, le gouvernement provincial néglige les priorités des Manitobains et des Manitobaines étant donné :

- a) qu'il n'a pas su annuler les augmentations considérables de taxes et de frais qu'ont imposées les budgets de 2012 et de 2013, notamment celle de la TVP qu'il avait auparavant qualifiée de « ridicule » et qu'il avait promis de ne jamais imposer;
- b) qu'il ne respecte pas les Manitobains puisqu'il a augmenté la TVP sans tenir le référendum qu'exige la loi et qu'il se présentera devant les tribunaux en 2014 afin de retirer de façon permanente le droit des Manitobains de voter lors de hausses considérables de taxes;
- c) qu'il rompt sa promesse d'éliminer le déficit structurel qui se chiffre à presque 400 millions de dollars imputable à des années de mauvaise gestion et de dépenses excessives de sa part, malgré les transferts fédéraux et les recettes publiques records ainsi que les taux d'intérêts historiquement bas;
- d) qu'il n'a pas su faire face à la menace croissante qui guette les services dont dépendent les Manitobains, notamment en matière de soutien social et de santé, et qui sont durement touchés par une dette provinciale excédant 32 milliards de dollars causée par sa mauvaise gestion et ses dépenses excessives, malgré les transferts fédéraux et les recettes publiques records ainsi que les taux d'intérêts historiquement bas;
- e) qu'il rompt sa promesse d'accorder un allègement fiscal aux aînés;
- f) qu'il néglige les Manitobains les plus vulnérables en ignorant les demandes réitérées de l'opposition officielle et des coalitions de lutte contre la pauvreté visant à porter immédiatement à 75 % des loyers médians du marché les taux d'aide au logement offerts dans le cadre du programme d'aide à l'emploi et au revenu;
- g) qu'il n'a pas su alléger le fardeau fiscal des familles à faible revenu;

- h) qu'il ignore les appels répétés de l'opposition officielle et des experts indépendants demandant l'examen de son projet risqué de 25 milliards de dollars visant l'expansion d'Hydro-Manitoba, lequel a déjà entraîné l'augmentation considérable des tarifs d'électricité pour les familles manitobaines et continuera à imposer des augmentations drastiques aux générations à venir;
- i) qu'il n'a pas su stimuler la confiance des entreprises puisque sa bureaucratie excessive freine la croissance économique et qu'il aggrave le climat fiscal déjà peu compétitif en augmentant la TVP;
- j) qu'il continue d'appliquer ses politiques commerciales isolationnistes en ne donnant pas suite aux appels répétés de l'opposition officielle, des principaux employeurs et des groupes industriels demandant son adhésion au nouveau partenariat de l'Ouest,

et qu'il ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

(M. le *ministre* CHIEF — 26 min)

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M^{me} la *ministre* HOWARD

(N^o 32) — *Loi modifiant la Loi sur l'Institut manitobain de l'Association canadienne de gestion des achats/The Manitoba Institute of the Purchasing Management Association of Canada Amendment Act*
(M^{me} la *ministre* BLADY)

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* SWAN

(N^o 3) — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité des témoins/The Witness Security Amendment Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M^{me} la *ministre* BRAUN

(N^o 10) — *Loi modifiant la Loi sur la prévention des incendies et les interventions d'urgence/The Fires Prevention and Emergency Response Amendment Act*

M. le *ministre* LEMIEUX

(N^o 18) — *Loi modifiant la Loi sur les pratiques commerciales (mesures de protection et d'exécution améliorées à l'intention du consommateur)/The Business Practices Amendment Act (Improved Consumer Protection and Enforcement)*

M. le *ministre* ASHTON

(N° 21) — *Loi sur la Société canadienne du Port arctique de Churchill/The Churchill Arctic Port Canada Act*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* BJORNSON

(N° 23) — *Loi sur la stratégie en matière d'habitation coopérative/The Cooperative Housing Strategy Act*

M. le *ministre* SWAN

(N° 31) — *Loi modifiant la Loi sur les services de police (agents de sécurité communautaire)/The Police Services Amendment Act (Community Safety Officers)*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M^{me} la *ministre* OSWALD

(N° 33) — *Loi sur les occasions d'apprentissage en milieu de travail (marchés de travaux publics)/The Apprenticeship Employment Opportunities Act (Public Works Contracts)*

M. le *ministre* LEMIEUX

(N° 34) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (produits de crédit à coût élevé)/The Consumer Protection Amendment Act (High-Cost Credit Products)*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* ALLUM

(N° 37) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (branchement à Internet)/The Public Schools Amendment Act (Connecting Schools to the Internet)*

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI

PROPOSITION

M. HELWER — Permis de conduire national pour militaires

5. Attendu :

que les militaires font des sacrifices pour protéger les droits et les libertés de tous les Canadiens et citoyens du monde par le biais de missions de maintien de la paix;

que les militaires doivent régulièrement passer de longues périodes loin de chez eux;

qu'ils doivent régulièrement déménager d'une province à l'autre, au gré de leurs affectations;

qu'un permis de conduire national pour militaires faciliterait leur transition vers de nouvelles affectations;

qu'il est dans l'intérêt de tous les Canadiens d'appuyer les militaires du Canada,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à adopter un programme de permis de conduire national pour militaires en partenariat avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et à consulter le ministère de la Défense nationale sur cette question.

Le Comité permanent des comptes publics se réunira le mercredi 19 mars 2014, à 19 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports qui suivent et dont il a été saisi :

- rapport du vérificateur général intitulé « Operations of the Office » pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2013;
 - comptes publics pour les exercices qui sont terminés les 31 mars 2011, 2012 et 2013 (Volumes 1, 2, 3 et 4).
-